

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. NOM DU PRODUIT OU DE LA PRÉPARATION ET ENTREPRISE/SOCIÉTÉ

1.1 Dénomination du produit :

TRIBORON FUEL FORMULA PROFESSIONAL

Numéro d'enregistrement REACH :

01-2119457610-43 (éthanol)

01-2120102843-65 (benzoate de dénatonium)

01-2119444321-51 (2-Metyl-2-propanol)

01-2119486683-25 (acide borique)

01-2119471664-32 (acides gras, C16-18 et insaturés C18, ester méthylique)

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisation :

Additif pour carburant

Limitation de la mise sur le marché

Aucune information sur la limitation de la mise sur le marché n'est disponible.

1.3 Renseignements concernant l'émetteur de la fiche de données de sécurité

Triboron International AB, Malaxgatan 1, SE-164 74 KISTA, SWEDEN

Tél. : +46 (0)8 643 10 00

E-mail : info@triboron.com

1.4 Numéros de téléphone en cas d'urgence

En cas d'urgence, appeler le 112 et demander le centre antipoison pour de plus renseignements sur le produit.

2. PROPRIÉTÉS DANGEREUSES

2.1 Classification du produit ou du mélange

Classification selon CPL 1272/2008/CE :

Flam. Liq. 2 ; H225

Eye Irrit. 2 ; H319

Repr. 1B ; H360FD

LIQUIDE ET VAPEURS EXTRÊMEMENT INFLAMMABLES.
PROVOQUE UNE SÉVÈRE IRRITATION DES YEUX.
PEUT NUIRE À LA FERTILITÉ.
PEUT NUIRE AU FŒTUS.

Voir section 16 pour plus d'explication sur les mentions de danger.

Les principaux effets néfastes :

La santé humaine : Voir la section 11 pour plus d'informations sur les effets sur la santé.

Dangers physiques et chimiques : Voir section 9 pour plus d'informations sur les propriétés physiques et chimiques.

Incidences potentielles sur l'environnement : Voir la section 12 pour plus d'informations sur les incidences sur l'environnement.

2.2 Indications sur les étiquettes :

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement :

DANGER

Indication de dangers :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Conseil de prudence :

P202 Ne pas utiliser le produit sans avoir lu et compris les conseils de prudence.
P210 Ne pas exposer à la chaleur, aux surfaces chaudes, aux étincelles, aux flammes ouvertes et aux autres sources d'inflammation. Défense de fumer.
P243 Prendre les mesures contre l'électricité statique.
P280 Utiliser des gants de protection / des lunettes de protection / une protection faciale.
P305+351+338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer soigneusement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact si ce n'est pas trop compliqué. Continuer à rincer.
P501 Le contenu / récipient doit être éliminé conformément à la réglementation locale.

2.3 Autres dangers

Les vapeurs peuvent se répandre au sol et s'enflammer à cause de, par exemple, l'électricité statique.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSÉS

3.2 Mélanges :

Substance	No CAS	Numéro CE	Poids %	Classification selon 1272/2008 :
Éthanol	64-17-5	200-578-6	90-100	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2 ; H319
Benzoate de dénatonium	3734-33-6	223-095-2	< 1	Acute Tox. 4 ; H302 Aquatic Chronic 3 ; H412

Date d'émission: 15/11/2019 Nom du produit: TRIBORON FUEL FORMULA PROFESSIONAL 2(10)

2-Metyl-2-propanol	75-65-0	200-889-7	< 1	Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Irrit. 2 ; H319 Acute Tox. 4 ; H332 STOT SE 3 ; H335
Acide borique	11113-50-1	234-343-4	< 10	Repr. 1B ; H360FD
Acides gras, C16-18 et insaturés C18, ester méthylique	67762-38-3	267-015-4	< 3	

Voir section 16 pour plus d'explication sur les mentions de danger.

4. MESURES DE PREMIERS SOINS

4.1 Description des mesures de premiers soins

Recommandation générale :

Retirer les vêtements contaminés.

En cas d'inhalation :

Déplacer la victime dans un endroit aéré et la laisser se reposer.

En cas de contact avec la peau :

Laver avec beaucoup de savon et d'eau.

En cas de contact avec les yeux :

Rincer immédiatement avec un jet d'eau doux ou un liquide de rinçage au moins pendant 5 minutes. Si le problème persiste (une souffrance intense, des douleurs, une sensibilité à la lumière, incidence sur la vision), continuer à rincer et contacter l'hôpital ou le médecin ou s'y rendre.

En cas d'ingestion :

Rincer la bouche et boire quelques verres d'eau ou de lait. Ne jamais rien donner par la bouche à une personne ayant perdu connaissance. Consulter un médecin si une quantité importante a été ingérée.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets :

Aucune autre information n'est accessible.

4.3 Description du traitement médical immédiat et du traitement particulier si nécessaire :

Traitement :

À traiter de manière symptomatique. S'assurer que le personnel médical sait de quelle substance il s'agit et qu'ils prennent les mesures de protection nécessaires.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Agent extincteur :

Moyens d'extinction appropriés

Mousse, dioxyde de carbone, poudre ou brouillard.

Moyens d'extinction inappropriés :

Jet d'eau fort, mousse avec substances dangereuses pour l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Risques particuliers lors de la lutte contre un incendie :

Éviter l'inhalation des fumées. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre le long du sol. Les vapeurs peuvent créer des mélanges explosifs avec l'air et peuvent s'enflammer par exemple avec l'électricité statique.

5.3 Conseils aux pompiers :

Équipement particulier en cas de lutte contre un incendie :

Pour éteindre un incendie, il faut utiliser un équipement de protection complet et un appareil respiratoire à air libre.

Autres informations :

Éloigner les matériaux inflammables. Éteindre seul uniquement les petits incendies. Éviter que l'eau utilisée pour éteindre un incendie atteigne les réseaux d'eau ou les égouts. Prendre des mesures pour éliminer l'eau utilisée pour éteindre un incendie.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection individuel selon le point 8. Ventiler en cas de présence de vapeurs.

Mesures de protection de l'environnement :

Empêcher les déversements dans les réseaux d'eau et d'égouts. En cas de déversement avec un risque de dommage environnemental, informer les responsables de la protection de l'environnement de la commune et/ou les responsables de la protection de l'environnement du département.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Les déversements sont absorbés de manière appropriée avec par exemple la vermiculite, du sable sec ou une autre matière inerte pour les déversements de produits chimiques. Les matériaux recueillis constituent des déchets dangereux.

6.4 Référence aux autres sections :

Informations sur la contamination en cas d'urgence (voir section 1), équipement de protection individuel (voir section 8), élimination des déchets (voir la section 13).

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Conseils pour une manipulation sans danger :

Prendre les mesures contre l'électricité statique. Éloigner les sources d'inflammation. Ne pas manipuler à proximité de surfaces chaudes ou d'équipement qui peut générer des flammes ou des étincelles. Ne jamais verser ni pomper avec un jet libre d'un point élevé, car il existe un risque d'électricité statique. Utiliser une ventilation mécanique dans les espaces confinés. Lorsqu'un équipement de ventilation est utilisé, il doit être antidéflagrant.

Mesures concernant l'hygiène :

Tenir compte des mesures d'hygiène lors d'un contact avec des substances chimiques. Le risque de suffocation existe dans les espaces de faible altitude si des vapeurs s'accumulent. Vérifier que les valeurs limites d'hygiène ne sont pas dépassées. Le lieu de travail doit être équipé d'une douche de sécurité et d'un rince-œil.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant le stockage et les conteneurs :

Stocker dans les conteneurs d'origine dans un endroit sec et bien aéré (pas au-delà de la température ambiante). Stocker dans un entrepôt adapté aux liquides inflammables. Les conteneurs doivent être bien fermés lorsque le produit n'est pas utilisé.

Conseil pour prévenir les incendies et les explosions :

Le produit est inflammable. Éloigner les éventuelles sources d'inflammation.

Autres informations sur les conditions de stockage :

Protéger de la chaleur, des étincelles et des flammes ouvertes. Stocker séparément des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.

7.3 Utilisation finale particulière

Domaines spécifiques d'utilisation :

Aucune information n'est accessible.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle :

Valeurs limites :

Éthanol	500 ppm, 1000 mg/m ³ (NGV) / 1000 ppm, 1900 mg/m ³ (KGV)
Tert-Butanol	50 ppm/ 150 mg/m ³ (NGV), 75 ppm/ 250 mg/m ³ (KGV)
Borax, poussière globale	2 mg/m ³ (NGV), 5 mg/m ³ (KGV)

(Valeurs limites nationales, AFS 2018:1)

DNEL :

Éthanol :

Employé : Exposition de longue durée ~ effets systémiques, inhalation : 950 mg/m³

Employé : Exposition de courte durée- effets locaux, inhalation : 1 900 mg/m³

Employé : Exposition de longue durée ~ effets systémiques, voie cutanée : 343 mg/kg/jour

Consommateur : Exposition de longue durée ~ effets systémiques, inhalation : 114 mg/m³

Consommateur : Exposition de courte durée- effets locaux, inhalation : 950 mg/m³

Consommateur : Exposition de longue durée ~ effets systémiques, voie cutanée : 206 mg/kg/jour

Consommateur : Exposition de longue durée ~ effets systémiques, voie orale : 87 mg/kg/jour

Acide borique :

Employé : Exposition de longue durée ~ effets systémiques, inhalation : 8,3 mg/m³

Consommateur : Exposition de longue durée ~ effets systémiques, voie cutanée (externe) : 196 mg/kg/jour

Consommateur : Exposition de longue durée ~ effets systémiques, voie cutanée (systémique) : 0,98 mg/kg/jour

Consommateur : Exposition de longue durée ~ effets systémiques, voie orale : 0,98 mg/kg/jour

PNEC :

Éthanol :

Eau douce : 0,96 mg/l

Eau salée : 0,79 mg/l

Libération sporadique : 2,75 mg/l

Sédiment (eau douce) : 3,6 mg/kg

Sédiment (eau salée) : 2,9 mg/kg
Terre : 0,63 mg/kg
Station d'épuration : 580 mg/l

Acide borique :

Eau douce/eau salée 1,35 mg B/l
Sédiment (eau douce/eau salée) : 1,8 mg B/l
Station d'épuration : 1,75 mg B/l

8.2 Contrôle de l'exposition

Moyens techniques :

Voir les mesures de protection indiquées dans les sections 7 et 8.

Équipement de protection individuelle :

Protection respiratoire : Une protection respiratoire avec filtre à gaz A-P2 ou un appareil de respiration autonome peuvent être nécessaires.

Protection des mains : Des gants de protection par exemple en caoutchouc butyle.

Lunettes de protection : En cas de contact direct ou éclaboussures, porter des lunettes de protection.

Protection pour la peau et le corps : Vêtements de protection selon les besoins.

Limite de l'exposition environnementale :

Ne pas rincer dans les réseaux d'eau ni dans les égouts.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique :	Liquide
Couleur :	Jaune
Odeur :	Alcool
Limite olfactive :	Aucune donnée accessible
Valeur pH :	Aucune donnée accessible
Point de fusion/point de congélation :	-114 °C
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition :	78-80 °C
Point d'éclair :	12 °C
Vitesse d'évaporation :	Aucune donnée accessible
Inflammabilité (état solide/gaz) :	Aucune donnée accessible
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité :	3,3-19 % (v/v)
Pression de vapeur :	58,1 hPa (20 °C)
Densité de vapeur :	Aucune donnée accessible
Densité relative :	environ 0,789 g/cm ³ (20 °C)

Solubilité :	Solubilité dans l'eau, solubilité et miscibilité avec plusieurs solvants organiques
Coefficient de partage : n-octanol/eau :	Aucune donnée accessible
Température d'auto-inflammation :	>250 °C
Température de désintégration :	Aucune donnée accessible
Viscosité :	Aucune donnée accessible
Propriétés explosives :	La formation d'un mélange d'atmosphère explosive est possible.
Propriétés oxydantes :	Aucune donnée accessible

Les renseignements ci-dessus concernent l'éthanol.

9.2 Autres renseignements

Aucune autre information n'est accessible.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité :

Stable dans les conditions de stockage recommandées.

10.2 Stabilité chimique :

Stable dans des conditions normales.

10.3 Risques de réactions dangereuses :

Aucun risque connu.

10.4 Conditions à éviter :

Électricité statique, chaleur et formation d'étincelles. Le contact avec des oxydants forts et des bases fortes.

10.5 Matériaux incompatibles :

Peut endommager les joints, les surfaces laquées et peintes, les graisses d'étanchéité, les matériaux en caoutchouc naturel et certaines matières synthétiques.

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie ou d'un fort échauffement, il y a une formation de monoxyde de carbone (CO) et de dioxyde de carbone (CO₂).

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques :

Toxicité aiguë :

Éthanol :

LD ₅₀ , oral, rat :	10 470 mg/kg
LD ₅₀ , cutané, lapin :	17 100 mg/kg
LC ₅₀ , ingestion, rat, 4 h :	124.7 mg/l

Acide borique :

LD ₅₀ , voie orale, rat :	3 500-4 100 mg/ kg
LC ₅₀ , inhalation, rat :	> 2,0 mg/l

LD50 voie cutanée, lapin : >2 000 mg/ kg

Inhalation : Peut produire des maux de tête, des vertiges, de la fatigue et des nausées. Si la concentration est élevée, le temps de réaction et la mémoire peuvent être réduits, et un état d'inconscience avec des problèmes respiratoires risque de se produire.

Ingestion : Peut causer des vomissements, des maux d'estomac et de manière générale, les mêmes symptômes qu'en cas d'inhalation.

Irritation et corrosion :

Peau : Un contact répété peut provoquer un dessèchement de la peau ou des crevasses. Un contact prolongé risque de dégraisser la peau et produire une dermatite.

Yeux : Peut produire des douleurs, des rougeurs et une irritation.

Propriétés allergisantes :

Aucun risque connu d'allergie, mais les effets desséchants du produit peuvent éventuellement contribuer à un eczéma atopique.

Cancérogénicité :

Aucun risque connu.

Mutagénicité :

Aucun risque connu.

Toxicité reproductive :

Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Tératogénicité :

Aucune information n'est accessible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique (STOT SE) :

Aucune information n'est accessible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée (STOT SE) :

Aucune information n'est accessible.

Danger en cas d'aspiration :

Aucun risque connu.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité :

Éthanol :

LC50, poisson, 96 h: 15 300 mg/l

(Art : Pimephales promelas)

EC50, daphnia, 48 h: 12 340 mg/l

(Art : Daphnia magna)

EC50, algues, 96 h: 275 mg/l

(Art : Chlorella vulgaris)

Acide borique :

LC50, poisson, 96 h: 456 mg/l

(Art : Pimephales promelas)

EC50, daphnia, 48 h: 760 mg/l

(Art : Daphnia magna)

EC50, algues, 72 h: 229 mg/l

(Art : Pseudokirchneriella subcapitata)

12.2 Persistance et dégradabilité :

Le produit se dégrade facilement.

12.3 Potentiel de bioaccumulation :

N'est pas bioaccumulable dans l'environnement aquatique.

12.4 Mobilité dans le sol :

Le produit est soluble dans l'eau et peut se propager dans l'environnement aquatique.

12.5 Résultats de l'évaluation PBT et vPvB

Pas requis.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information n'est accessible.

13. GESTION DES DÉCHETS

13.1 Méthodes de gestion de déchets :

Contactez une entreprise de traitement des déchets autorisée pour l'élimination du produit.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro UN : 1170

14.2 Désignation officielle de transport : Solution éthanolique

14.3 Classe de danger pour le transport 3

14.4 Groupe d'emballage : II

14.5 Risques environnementaux : Non

14.6 Mesures de précaution particulières :

ADR : Code de danger : 33 ; Restrictions dans les tunnels : (D/E)

IMDG : F-E, S-D

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II selon MARPOL 73/78 et code IBC: Sans objet

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Seveso : Catégorie P5c : Liquides inflammables.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique : A été effectué pour les substances qui composent le produit.

16. AUTRES INFORMATIONS

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles, mais ne constituent pas une garantie de l'exhaustivité des informations. La responsabilité incombe à l'utilisateur de vérifier les informations quant à l'utilisation du produit.

Sources lors de la rédaction de la FDS :

- FDS fournisseur
- Règlement CLP (1272/2008)

- SFS 2011:927 Réglementation en matière de déchets
- AFS 2018:1 Valeurs limites d'hygiène

Nouvelle FDS révisée qui remplace la version datée du 20/12/18
Nouvelles données/modifications dans le point 1.

Descriptions des mentions de danger dans les sections 2 et 3.

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif en cas d'ingestion.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H360FD	Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.